

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1889

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
19, RUE HENRI MAUS.

—
1889.

MÉDAILLE

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE BRUXELLES

La Société littéraire de Bruxelles fut fondée, du consentement de l'impératrice Marie-Thérèse, en l'année 1769 (1). La première séance de cette Société eut lieu le 5 mai de cette année; sa dernière assemblée fut tenue le 16 octobre 1771 et un an plus tard, Marie-Thérèse, par lettres patentes du 16 décembre 1772, transforma la Société littéraire en Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres.

Dans son intéressant travail sur *le Premier siècle de l'Académie royale de Belgique*, M. Quetelet a retracé l'histoire de la fondation et de l'existence de la Société littéraire (voy. note 1); nous ne recommencerons pas ce récit que nous ne pourrions mieux faire.

(1) Voy. le rapport du prince de Kaunitz à Marie-Thérèse sur l'érection d'une Société des sciences et belles-lettres à Bruxelles, Vienne, le 24 octobre 1768. Ce rapport a été publié comme annexe du travail de M. Quetelet sur *le Premier siècle de l'Académie royale de Belgique* dans le volume que l'Académie fit imprimer à l'occasion du centième anniversaire de sa fondation (1772-1872). Bruxelles, Hayez, 1872, 2 tomes.

Notre rôle se bornera à vous parler de la médaille que la Société littéraire distribuait comme prix aux lauréats des concours qu'elle établissait à propos de diverses questions. Cette médaille, en or, valait 25 ducats. Nous en connaissons aussi des exemplaires en argent et même en bronze ; mais ces derniers exemplaires ont évidemment été frappés pour des amateurs et non pour les concours.

Cette médaille est fort bien gravée dans les *Mémoires de l'ancienne Académie*, et aussi parmi les *Médailles du règne de Marie-Thérèse* (Vienne 1782), page 346. Il est donc inutile de la reproduire encore dans la *Revue* (1).

Voici simplement sa description :

Buste de Marie-Thérèse en profil gauche. Sa tête est couverte d'un voile de veuve, attaché à un diadème. Un riche corsage, orné de dentelles, est en partie recouvert par le voile et par un manteau doublé d'hermine, jeté sur les épaules. Sous le buste : B. DUV. (Benjamin Du Vivier) (2); tout autour : MARIA THERESIA. AVG. SCIENT. PATRONA.

(1) Dans son *Catalogue des coins, poinçons et matrices* (2^e édit. 1880, nos 955 et 956), M. Piot donne comme initiale du prénom du graveur la lettre E au lieu de la lettre B ; cette confusion est facile car la signature du graveur est en très petits caractères. La date 1778 n'est pas non plus exacte ; c'est en 1770, d'après la correspondance de Du Vivier, que la médaille de la Société littéraire a été gravée.

(2) Pierre-Simon-Benjamin Du Vivier (fils de Jean), né à Paris, le 5 novembre 1730, y décédé le 18 mars 1827.

Rev. Dans une couronne de laurier :

SOCIET. LITTER.
BRUXELL. PALMA
EX
LARGIT. PRINCIP.

Module : 53 millimètres.

Lorsque la Société littéraire eut été transformée en Académie des sciences et des lettres, l'inscription du revers de cette médaille fut modifiée de la façon suivante :

PALMA
ACADEM. CÆSAR.
REGIÆ
SCIENTI. ET LITTE.
BRUXELL. EX
LARGIT. PRINC.

La couronne de laurier qui entoure cette inscription est aussi différente ; les feuilles de la couronne sont plus allongées et ressemblent plutôt à des feuilles d'olivier.

Ce revers est signé : F. N. Würth.

Même module.

Cette médaille est aussi gravée dans le tome I^{er} des *Mémoires de l'ancienne Académie*.

Il y a des exemplaires en argent, en bronze et sans doute en or.

M. Michaux, graveur de la Monnaie de Bruxelles,

s'est servi du poinçon (1) du buste de Marie-Thérèse par B. Du Vivier pour faire la médaille frappée à l'occasion du centième anniversaire de l'Académie royale de Belgique. L'inscription qui entoure le buste et celle du revers ont naturellement été changées : IMP · MARIA · THERESIA · ACAD · CONDIT ·

Rev. ACADEMIA
 SCIENT · LIT · ET · ART · BELGICA
 AB · AVG · IMP · MARIA · THERESIA
 ANNO · MDCCLXXII · INSTITVTA
 A · GVILIELMO · I · REGE · AVGVSTO
 ANNO · MDCCCXVI · RESTITVTA
 A · LEOPOLDO · I · REGE · AVG ·
 ANNO · MDCCCXLV · AVCTA
 FESTA · SECVLARIA · AGIT
 ANNO · MDCCCLXXII

C'est M. Joseph Roulez (2), membre de l'Académie royale de Belgique, qui a composé cette inscription. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. le chevalier Marchal, secrétaire adjoint de l'Académie.

Même module.

(1) Ce poinçon a été prélevé sur le coin (du droit) qui existe à la Monnaie de Vienne (Autriche).

Le coin du revers repose dans les collections de la Monnaie de Bruxelles.

(2) Joseph-Emmanuel-Ghislain Roulez, professeur à l'université de Gand, né à Nivelles, le 6 février 1806, décédé à Gand, le 16 mars 1878.

Il existe quelques médailles faites de nos jours au moyen d'une combinaison de coins : le revers est celui de la médaille de la Société littéraire, tandis que le droit a été frappé avec le coin de la médaille du centième anniversaire de notre Académie.

Le talent du graveur général Jacques Roettiers étant fort médiocre (1), ce fut à Benjamin Du Vivier, de Paris, que s'adressa le gouvernement des Pays-Bas.

Nous avons retrouvé dans les archives de l'État, à Bruxelles, la correspondance qui fut échangée à propos de cette médaille entre Du Vivier et Gérard, secrétaire de la Société littéraire de Bruxelles; nous pouvons ainsi donner quelques détails inédits sur la fabrication de cette médaille :

La première lettre, adressée à l'abbé Needham, est du 4 juillet 1769; Du Vivier s'engage à livrer les coins au commencement d'octobre de la même année, à moins d'accident imprévu. Il demande pour cet ouvrage 1,800 florins de France, en répondant de l'épreuve des deux ou trois premières médailles; ou bien (sans responsabilité aucune) 1,500 florins pour les deux coins avant la trempe, sauf à recevoir 400 florins s'il fallait refaire le côté de la tête et 150 florins si le côté de la couronne venait à se briser et était à recom-

(1) Voy. notre *Étude sur le jeton d'étrennes pour la nouvelle année 1771*, *Revue belge*, 1886, p. 34.

mencer. La première proposition fut acceptée. Le secrétaire de la Société littéraire envoya une médaille de l'Impératrice pour servir de modèle (1) et on autorisa Du Vivier à frapper les premières épreuves à Paris, mais à condition de transmettre, avant la trempe, des empreintes en étain du buste et du revers. Un post-scriptum très intéressant accompagne la réponse à Du Vivier : le comte de Cobenzl lui demande s'il ne connaissait pas, notamment parmi ses élèves, quelque jeune homme habile dans l'art de graver les médailles qui consentirait à se fixer à Bruxelles.

Du Vivier ne put satisfaire le puissant ministre ; il existait, à Paris, de nombreux graveurs de cachets, mais les graveurs de médailles y étaient rares ; il n'y en avait que deux ou trois et ceux-ci ne formaient pas d'élèves.

Retenons surtout ceci : les maîtres, à cette époque, en France du moins, n'avaient généralement point d'élèves.

Aussi à la question de notre Académie : « Quelle est l'influence que le graveur général Van Berckel exerça sur les graveurs belges de son temps ? » répondrons-nous : Aucune ou presque aucune. Sans doute, comme les autres maîtres, Van

(1) C'était la médaille frappée à Vienne à l'occasion de la convalescence de Marie-Thérèse guérie de la petite vérole.

Voy. les Médailles de son règne, p. 265. Du Vivier s'est évidemment inspiré de la médaille gravée par Krafft.

Voy. aussi pp. 263, 264 et 267.

Berckel n'eut pas d'élèves et les artistes belges qui essayèrent de le copier, lui étaient tellement inférieurs, que leurs œuvres, tout en ayant le cachet particulier des arts au XVIII^e siècle, ne furent jamais traitées avec la sveltesse de burin qu'on admire dans les médailles du célèbre graveur général de la Monnaie de Bruxelles. Son talent a quelque chose de tout à fait personnel, et nul, en Belgique, n'était même capable de le pasticher. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'histoire du concours auquel il fut soumis pour obtenir sa charge à la Monnaie.

Du Vivier acheva son travail à l'époque fixée ; au commencement du mois d'octobre, il envoya des épreuves sur étain au comte de Cobenzl.

Trouvant la tête de la médaille envoyée comme modèle peu ressemblante, le graveur parisien s'était aidé d'un portrait de Marie-Thérèse que possédait dans son hôtel l'ambassadeur d'Autriche à Paris, le comte de Mercy-Argenteau. Celui-ci fut très satisfait de l'ouvrage de Du Vivier et s'étonna qu'il eut si complètement saisi la ressemblance de l'Impératrice en ayant uniquement sous les yeux quelques portraits plus ou moins défectueux.

Cependant, à Bruxelles, on trouva que le graveur avait orné l'Impératrice d'un trop long nez et trop creusé la lèvre supérieure. L'inscription du revers n'était pas non plus assez nette. On lui demanda de corriger ces défauts. Malgré cela,

Gérard pria Du Vivier de lui procurer une médaille en plomb ou en étain pareille à l'épreuve; c'était pour la faire encadrer et dorer, et en orner son cabinet numismatique.

Du Vivier fit ces corrections, mais elles servirent à peu de chose; l'opération de la trempe amena malheureusement la cassure du coin de la tête. C'était le 30 octobre, et fort contrarié par cette mauvaise chance, l'artiste se remit immédiatement à la besogne, en tirant toutefois quelque parti de son premier travail. Cependant, la Société littéraire attendait avec impatience ces médailles qui avaient déjà été adjudgées aux lauréats du concours; il fallut bien engager ceux-ci à se contenter momentanément d'une promesse de récompense.

Au commencement de mars de l'année suivante (1770), Du Vivier put enfin annoncer à Gérard qu'il avait terminé le nouveau coin malgré l'empêchement que lui avait occasionné la médaille pour le mariage du Dauphin. Cette fois-ci, le trempage réussit parfaitement (22 mars).

Du Vivier frappa deux médailles en or et sept médailles en argent suivant les ordres qu'il avait reçus du feu comte de Cobenzl. Il expédia ces médailles, avec les coins, à Bruxelles (1), mais garda la septième médaille d'argent qui lui avait été promise pour sa collection de ses œuvres.

Il renvoya en même temps la médaille qui avait

(1) Le jeudi 5 avril 1770.

servi de modèle et ajouta à son envoi les épreuves en étain demandées par le secrétaire de la Société littéraire (1).

Voici le compte que Du Vivier joignit à la lettre par laquelle il annonçait cette expédition :

	Flor.	s.	d.
Deux médailles d'or fin à 23 karats 1/2 pesantes (<i>sic</i>) 5 onces, 6 gros à 112 flor. l'once tout monnoyé (2).	644	»	»
Sept médailles d'argent pesant 2 marcs, 1 once, 9 gros 1/2 à 73 flor. le marc	161	8	3
	<hr/>		
	805	8	3
Ajoutez à cette somme le prix convenu pour la gravure	1,800	»	»
et les petits frais de la boîte et port.	3	»	»
	<hr/>		
(Argent de France.).	2,608	8	3

(1) Épreuve en étain des deux côtés de la médaille (lettre du 4 avril 1770).

(2) Voici les instructions qu'on avait envoyées à Du Vivier pour la médaille d'or :

« L'or de la médaille doit être au titre de 23 karats 6 1/2 grains, « selon le calcul des Pays-Bas ; pour l'intelligence : le karat se divise « en 12 grains, le grain en demi, quart, etc.

« Cela reviendra, sur le pied de Paris : à 23 karats 16 3/4 et 1/64 à « peu près.

« Pour le poids il doit être de 25 ducats en poids réel, c'est-à-dire « en mettant 25 ducats sur la balance et de l'autre côté la médaille, « l'égalité doit s'y trouver ; on compte que cela peut aller à 2 onces « et 7 gros aux environs, poids de marc de Paris. »

Dans l'ouvrage sur les médailles du règne de Marie-Thérèse on parle d'une valeur de 50 ducats ; ce doit être une erreur.

Cependant un petit accident produit par la trempe avait légèrement atteint le coin du droit : une faible tache ou crevasse s'était formée un peu au-dessous de l'œil de l'Impératrice ; Du Vivier fut le premier à reconnaître ce défaut auquel il ne pouvait rien, mais qu'on parvenait facilement à faire disparaître sur la médaille au moyen du burin. A Bruxelles, on craignit que ce fut une paille pouvant amener la cassure complète du coin et jugea-t-on nécessaire, pour parer à toute éventualité, de réclamer au graveur le poinçon même du buste. On alla jusqu'à lui demander les poinçons du revers et les anneaux ou viroles, en le menaçant d'exiger un nouveau coin en cas de refus. Du Vivier, après s'être plaint de la rigueur du gouvernement, répondit à Gérard que le défaut du coin n'est pas une paille, mais ce qu'on appelle une *cedrure* qui n'augmentera pas et qui ne pourra casser le coin. Si cela arrivait, il s'engageait volontiers à refaire un nouveau carré. Il ne fit non plus aucune difficulté à remettre le poinçon du buste (1) ; quant aux poinçons du revers, on ne pouvait raisonnablement les exiger puisque la couronne avait été composée avec quelques petits poinçons de feuilles et l'inscription avec des poinçons de lettres qui servaient aussi bien pour d'autres

(1) Ce poinçon du buste fut remis à M. Barré, secrétaire d'ambassade à Paris, pour être envoyé au gouvernement des Pays-Bas. Celui-ci renonça à réclamer les autres poinçons et la virole.

médailles. En ce qui concernait les deux anneaux ou viroles réclamés, Du Vivier fit remarquer qu'une seule virole contenant les deux coins suffisait pour frapper des médailles ; mais comme on s'était servi d'une virole appartenant à l'administration de la monnaie de Paris, il ne pouvait disposer de cet objet qui pouvait du reste facilement être fabriqué à Bruxelles. L'artiste, fort chagriné de toutes ces tracasseries, terminait sa lettre en reprochant amèrement à Gérard qu'il n'eût pas dit comment son œuvre en elle-même avait été jugée et si le gouvernement en était satisfait. Enfin, Du Vivier sollicitait comme dernière grâce qu'on lui permît de distribuer à ses amis quelques épreuves en étain comme celle qu'il avait envoyée au secrétaire de la Société littéraire.

Pour ne rien omettre, nous finirons cette notice par la copie textuelle du reçu donné par Du Vivier à M. Barré, secrétaire de l'ambassade d'Autriche à Paris :

« Je soussigné reconnois avoir reçu de Mon-
 « sieur Barré une lettre de change de la valeur
 « de 2,608 flor., 8^s, 3^{ds} pour le payement de
 « la gravure de deux carrés de médailles faits
 « par ordre du gouvernement des Pays-Bas pour
 « la Société littéraire de Bruxelles, à condition
 « et sous l'engagement formel de refaire à mes
 « dépens le carré du buste en cas qu'il vienne
 « à casser par le défaut qui paroist au dessous
 « de l'œil ; fait à Paris, ce 29 avril 1770.

« Signé B. DU VIVIER. »

Notre médailleur s'était donc montré de bonne composition ; il est vrai qu'il y allait de son salaire ; mais il n'eut pas à se repentir de sa complaisance, puisque nous savons que le coin défectueux ne se brisa point et que par conséquent le célèbre artiste ne dut pas le recommencer.

G. CUMONT.
